

Les inscriptions en école maternelle pour les enfants né(e)s en 2022 se déroulent jusqu'au 31 janvier 2025

Les familles dont les enfants sont né(e)s en 2022 sont invitées à contacter le Guichet l'Espace Enfance pour procéder à l'inscription de leur enfant en école maternelle pour la rentrée 2025/2026.

La ville de Megève met en place une offre éducative élargie (accueil périscolaire matin/ soir et le mercredi, accueil de loisirs pendant toutes les vacances scolaires, équipements sportifs et culturels au Palais).

INSCRIPTION

Les familles doivent obligatoirement retourner un dossier d'inscription auprès de l'Espace Enfance de la commune de Megève, situé au Palais. Un envoi par e-mail est possible.

Seront acceptées automatiquement les demandes concernant les enfants dont les parents résident sur Megève, ainsi que celles des parents résidant sur Demi-Quartier.

Les parents résidant hors communes devront demander une dérogation auprès de l'Espace Enfance pour une inscription à l'école Henry Jacques Le Même. C'est une procédure d'exception et elle doit être fortement motivée. Celle-ci sera étudiée, après accord de la commune d'origine, en fonction des motivations et des places disponibles.

Pour inscrire votre enfant, vous devez vous munir du dossier et des pièces suivantes :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile (facture électricité ou eau datant de moins de 3 mois sur résidence principale ou avis d'imposition sur résidence principale)
- Copie des vaccinations

INFORMATIONS

Contacts :

Vous pouvez prendre contact avec les directeurs de l'école pour toute question ou demande de rendez-vous :

- Ecole publique Henry-Jacques Le Même au 04 50 21 01 11, directeur Sébastien BLANC, ce.0740941W@ac-grenoble.fr / 24 chemin des Collégiens
- Ecole privée Saint Jean Baptiste au 04 50 58 97 30, directrice Anne Sophie VACHER, ecolesaintjeanbaptiste@gmail.com

Portes Ouvertes :

L'école Henry Jacques Le Même vous ouvre ses portes sur rendez-vous.

L'école Saint Jean Baptiste vous ouvre ses portes sur rendez-vous.

« Je découvre mon école »

1 matinée « je découvre mon école » pour les enfants de la crèche/halte-garderie sera organisée avec l'équipe d'animation et les professeurs des écoles, suivant le choix formulé par les familles :

Courant mai/juin 2025 dans les deux écoles maternelles

La scolarisation d'un enfant handicapé

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 reconnaît à tout enfant présentant un handicap d'être inscrit dans l'école la plus proche de son domicile, et constitue dès lors son établissement de référence, même dans le cas où il n'y est pas scolarisé.

Les parents d'un enfant handicapé peuvent contacter l'enseignante référent Madame Marie Claire CRIDELICH joignable à l'IEP (Inspection de l'Education Nationale) de Saint Gervais au 04 50 47 54 40 - courriel : ash74@ac-grenoble.fr.

Important

Dans le cas où la famille souhaite un accueil de son enfant en restauration scolaire ou en périscolaire, il est indispensable que la Direction Enfance Jeunesse, Vie Associative et Scolaire soit associée au projet personnalisé de scolarisation, afin d'examiner en amont les conditions dans lesquelles l'accueil pourra se faire.

Pour plus d'informations,

Contactez l'Espace Enfance au 04 50 58 77 84 ou par mail : service.enfance@megeve.fr.